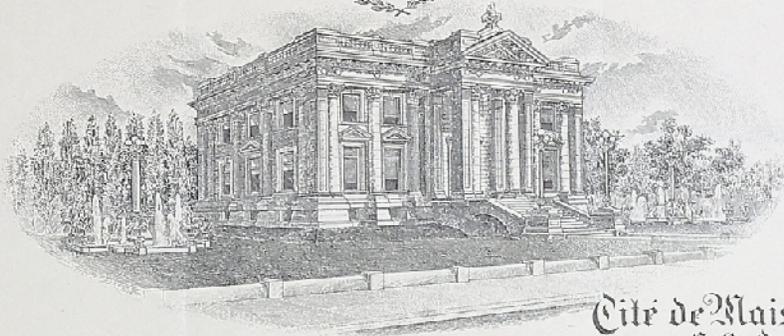


2

27/13

TELEPHONE BELL  
LASALLE 1281 ONLY  
BUREAU D'HYGIÈNE

BELL TELEPHONE  
LASALLE 1281 ONLY  
HEALTH OFFICE



Cité de Maisonneuve  
P. Q. Canada  
14 févr., 1917.

M. le Maire &  
MMI les Echevins.

1013/17

Messieurs,-

Je crois devoir attirer votre attention sur le fait que certaines familles dans Maisonneuve, dont le chef ou les fils sont au front. Ces familles ne reçoivent absolument aucun secours du Fonds Patriotique et sont dans la plus grande détresse. Il est curieux de constater de pareils faits quand on sait que le Fonds Patriotique fait continuellement des collectes pour secourir ces gens.

Je vous citerai pour le moment une famille Desourdy, 187c Letourneux.

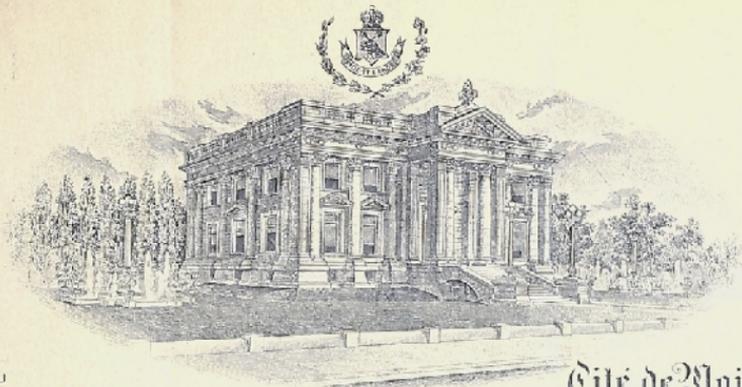
Bien à vous,

*Famille Desourdy*

*60 Charlevoix*

*D. P. Curran*

Med. Off. Dept. Santé  
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU  
CHEF DE POLICE

Cité de Maisonneuve  
Que. Canada

Jos. Hinton, Ecr.

Secrétaire Trésorier  
de la Cité de Maisonneuve.

013/17  
Cher Monsieur:-

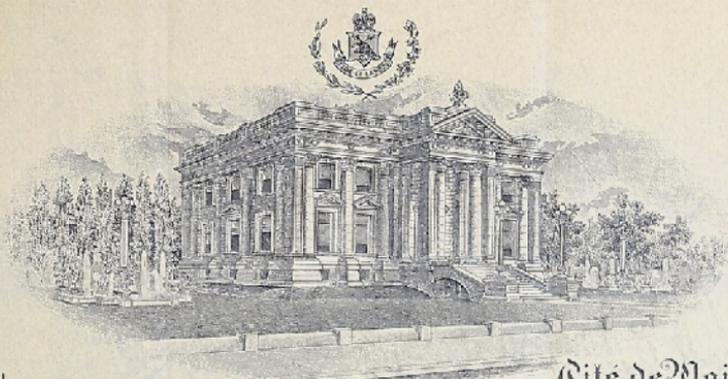
En réponse à la votre, du 23 Février courant, je m'enpresse de rectifier le rapport de Melle H.D. Sutherland, secrétaire des Dames auxiliaires de la société du Fonds Patriotique Canadien, concernant les familles Désourdy et Touquet, Il résulte de mes démarches auprès de la familles Désourdy, que;

1 -Mr Désourdy, affecté d'aliénation mentale, est interné à l'Hospice St Jean de Dieu.

2 - Joseph Désourdy, Jr. âgé de 20 ans, enrôlé dans le 57<sup>ème</sup> Régiment, le 20 Mai 1915, emputé d'une jambe à la bataille de Courcellette, est de retour au pays depuis trois semaines, n'a rien du Gouvernement, ni du fonds Patriotique.

3 - Raoul Désourdy, Jr. enrôlé dans le 22<sup>ème</sup> Régiment, dans le mois d'Octobre 1914, blessé, est de retour au pays, depuis le mois de juin 1916, domicilié au No 448 Valois, n'est d'aucun secours pour la famille.

( à suivre )



Cité de Maisonneuve  
Que. Canada

BUREAU DU  
CHEF DE POLICE

( suite )

4 - Un enfant de 6 ans qui demeure avec sa mère.

M<sup>de</sup> Désourdy, sauf ses fils qui ont pris part à la guerre, tel que ci-dessus énoncé, n'a, par suite de l'indemnité de son mari, aucun secours à attendre, que ceux aux-quels elle aura droit, par suite des services actifs de ses enfants.

M<sup>de</sup> Désourdy, déclare de plus, qu'elle n'a reçu en tout et partout de l'indemnité accordée par le fond Patriotique, aux familles laissées sans appui, que quarante cinq Piastres.

Je crois, sous les circonstances qu'il serait équitable, étant donné les titres invoqués par M<sup>de</sup>, Désourdy, que le Conseil exerce toute l'influence désirable auprès du fond Patriotique, afin d'obtenir pour ces victimes de la guerre, un secours bien mérité.

Famille Touquet,  
Les faits relatés dans le rapport de Melle/Sutherland, concernant cette famille, sont confirmés, cette Dame ne se plaint pas, car elle reçoit 20.00 par mois du fond Patriotique, et 20,00 piastres du Gouvernement, et \$15,00 par mois sur les gages de son mari.

J'ai l'honneur d'être

Votre humble serviteur

*H. Duchesneau*  
Chef du dept. police et feu

(28 Fevrier 1917)